

Parution
trimestrielle
N°1
2009

Groupe
France
Télécom
ORANGE

Sommaire

PERCO, des temps difficiles 1

Intéressement : pourquoi une baisse ? 2

Intéressement exceptionnel 3



Ce document est également disponible sur l'Intr@noo

<http://cfdt.francetelecom.fr/>
www.cfdt-fforange.fr

La lettre de l'Épargne Salariale

Perco



conscients que **ce n'est qu'une étape** et qu'il faudra que l'entreprise fasse encore bien plus pour atteindre les niveaux d'abondements consentis dans les autres grands Groupes français).

Comme le démontre le tableau,

des temps difficiles,

Vous êtes sans doute préoccupé par ce qui se passe sur la planète finances, notamment au regard de vos placements dans le PERCO.

Alors que la CFDT a porté le PERCO, et assure la Présidence du Conseil de Surveillance depuis mi 2006, nous avons beaucoup appris sur les différents fonds (dits sous-jacents) qui composent les FCPE (Fonds Commun de Placement Entreprise) monétaires, obligations et actions. C'est ainsi que nous avons pu identifier la réaction de chacun d'entre eux sur la période euphorique de mi-2006 jusque mi-2007 (le fonds Perco Actions a été porté de 100 à 135 € en à peine un an). Aujourd'hui, la valorisation de la part Perco Actions est en dessous de sa valeur initiale (voir tableau).

Indépendamment des mesures prises au niveau politique, comme au niveau de la gouvernance mondiale de la finance, dont il est difficile aujourd'hui de savoir sous quel délai nous en verrons les bienfaits, le Conseil de Surveillance du PERCO après avoir analysé les trajectoires des FCP Actions et Obligations de notre PERCO est sur le point de mettre en œuvre **des mesures de réduction de la volatilité** des FCP Obligations dans un premier temps puis, probablement, FCP Actions dans un second temps.

Enfin et sur un autre plan, en sollicitant fortement la Direction, la CFDT a permis que **l'abondement** soit nettement amélioré (mais nous sommes

Performance des fonds en 2008	
PERCO MONETAIRE	+4,48%
PERCO OBLIGATIONS	+4,30%
PERCO ACTIONS	-50%
FONGEPAR INSERTION EMPLOI	-40%
Nombre de salariés : 54 245 (Environ 55% de la population de référence (40% en 2007 et 20% en 2006) montant moyen épargné : 3 032 €	

les choix individuels de placement pèsent fortement sur les performances.

Cependant, il convient également de rappeler que grâce aux mesures d'abondement négociées avec la Direction (1 euro pour 1 euro à hauteur de 600 euros) la CFDT a contribué à limiter le risque du salarié.

Comment changer son mode de gestion, ses critères de pilotage en gestion pilotée ou modifier la répartition de ses avoirs en gestion libre ?



Changer de mode de gestion ou modifier la répartition de ses avoirs est possible à tout moment et sans frais. Vous pouvez :

- modifier vos critères de pilotage en gestion pilotée,
- changer la répartition de vos avoirs entre les 4 FCPE du PERCO Libre,
- passer tout ou partie de vos avoirs d'un mode de gestion à l'autre.

Ces changements sont structurants c'est pourquoi ils se font par envoi d'un courrier signé à Créélia.

La lettre de la Cfdt : www.cfdt-fforange.fr



Nos revendications

- Abondement :

Conformément à nos engagements lors des élections de janvier 2009, notre demande est de **1000 euros**, en maintenant le concept du "un pour un" (soit pour 1000 €uros placés par le salarié, l'entreprise doit abonder de 1000€uros).

- Monétisation de jours CET pour alimenter le PERCO

La Cfdt propose, dans un premier temps, de demander **5 jours** (ni trop, ni trop peu...) en attendant une réunion sur le sujet (déjà prévue à l'automne 2008 et qui ne s'est pas concrétisée... pour le moment)

- Investissements Socialement Responsables (ISR)

La Cfdt n'abandonne pas. Nous voulons une part plus importante des ISR soit dans le cadre de la révision du FCPE-Obligations, soit en prévision de la révision du FCPE Perco-Actions ;

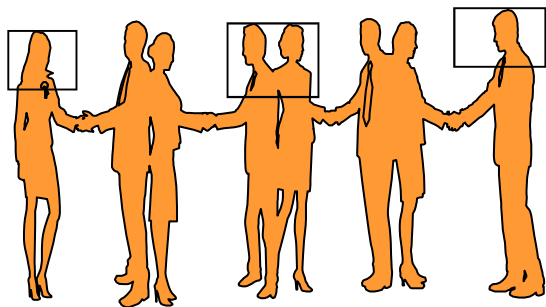
- Demande pour les "anciens" :

Face à la chute du Perco-Actions sur un an, la Cfdt demande l'allongement de la durée de prise en compte par l'entreprise des frais de garde à **4 ans** (actuellement 2 ans après départ en retraite); **soit deux ans de plus ;**

Récapitulatif des abondements :

Sommes investie	abondements	TOTAL	années
600	450	1050	2006
700	550	1250	2007
600	600	1200	2008
*600	*600	*1200	2009

*projet d'accord identique à 2008.



Retrouvez-nous sur
www.cfdt.ftorange.fr

INTERESSEMENT 2009 : pourquoi ça baisse ?

En 2008, et pour la première fois depuis la création de l'Intéressement, les gains liés à la réussite des indicateurs de qualité de service ont payé. De ce fait, la prime a été valorisée de 20% (4% de la masse salariale si l'IPO -indice financier- est atteint et jusqu'à 1% supplémentaire si la QS est au rendez vous des objectifs). En 2009, le « miracle » ne s'est pas reproduit. En effet, les indicateurs de qualité de service n'ont été que partiellement atteints à 98,7%... La Cfdt a demandé une mesure exceptionnelle permettant de toucher le 1% supplémentaire: en effet, les conditions climatiques et les réorganisations impactent régulièrement la QS.

Le gel de la mesure de la QS lors d'évènements naturels majeurs (tempête...) et la création d'un indicateur de QS par palier devront être repensés sur la table dans le cadre de la négociation de l'accord triennal (2009-2010-2011) d'intéressement qui devrait débuter au mois de mai.

Et pour la Participation ?

La participation est essentiellement assise sur le résultat net. En 2008, celui baisse de 35,4% dû en grande partie à une augmentation de l'impôt sur les sociétés (1,33 Milliard en 2007 ; 2,8 Milliard en 2008). Cependant, la formule de calcul dérogatoire permet d'amortir cette baisse (-7% en moyenne). Dorénavant, c'est sur cette base d'imposition (à résultats équivalents) que se calculera la Participation.

*Intéressement Exceptionnel

Comme l'année dernière, la Cfdt a réclamé une prime exceptionnelle pour l'ensemble du groupe à hauteur de 1000 euros. Si à l'issue de la négociation, le résultat n'est pas à hauteur de nos espérances, le montant obtenu est supérieur de 10 % à l'an dernier.

C'est pourquoi la CFDT s'engage sur une signature. Cependant cet accord devra recueillir la signature d'organisations syndicales représentant au moins 30 % des votes aux élections CE au risque de **zéro** pour toutes et tous !

MONTANT DE LA PRIME :
550 euros pour tous et toutes
payable sur la paie de JUIN.